

A middle-aged man with a beard and mustache, wearing a dark grey blazer over a light blue shirt and dark jeans, stands in an office with his arms crossed. He is looking towards the right. The background shows office desks, chairs, and windows with blinds. A large red diagonal shape is overlaid on the right side of the image, containing the main text.

# **Des solutions adaptées à votre métier**

**Notre offre assurance  
pour les syndicats  
professionnels**

Vous êtes syndic et vous gérez des immeubles d'habitations, de bureaux, de locaux commerciaux pour le compte de copropriétaires, de particuliers, d'investisseurs, de sociétés foncières...

Pour vous aider dans l'exercice de vos fonctions AXA vous propose un ensemble de solutions sur mesure adaptées aux spécificités de votre activité.

# Pour protéger les copropriétés : Atouts Immeuble Copropriété



## PROTÉGER les biens et responsabilités des copropriétés avec Atouts Immeuble Copropriété<sup>(1)</sup>

Vous devez protéger les biens immobiliers qui vous sont confiés ainsi que les résidents.

Le contrat Atouts Immeuble vous permet de garantir les immeubles à usage d'habitations, de bureaux, de commerces ou d'activités artisanales.

Les risques couverts: incendie, événements climatiques, dégâts des eaux, bris de glace, vol, vandalisme, bris de machine, effondrement, perte de liquides, responsabilité civile propriétaire d'immeuble, responsabilité civile des membres du conseil syndical...

## Les AXA

- Souplesse : 4 formules de garanties : Incendie, Mini, Standard ou Étendue.
- Option Protection Juridique.
- Option TRC pour les travaux jusque 50 000 €.
- Des outils de prévention pour vous aider à communiquer auprès des occupants.
- Des services associés aux contrats : Crise Majeure, Alerte Météo, Préventéo (voir page dédiée aux services).
- Un réseau de prestataires labellisés et présents France entière.



(1) Selon clauses et conditions au contrat.



## PROTÉGER juridiquement les copropriétés<sup>(1)</sup>

La copropriété a besoin d'informations juridiques pratiques, elle doit gérer des litiges et entreprendre des démarches devant les tribunaux, elle doit prendre des décisions importantes...

Avec l'option Protection Juridique d'Atouts Immeuble, la copropriété bénéficie :

- de renseignements sur ses droits et obligations, les démarches à entreprendre.
- d'un accompagnement juridique : conseil juridique en cas de litige, recherche d'une solution amiable.
- de la prise en charge des frais d'huissier, des honoraires d'expert, des frais et honoraires d'avocat.

## Les + AXA<sup>(1)</sup>

- Le recouvrement des charges de copropriété.
- Les litiges dans le cadre de travaux de copropriété.
- Un accompagnement juridique pour les autres litiges (règlement de copropriété, prestataires de la copro, atteinte à l'immeuble, voisinage...).
- Une information juridique dans tous les domaines du droit.
- Le savoir-faire de 160 juristes, 800 experts.
- Chaque année : 210 000 infos juridiques délivrées, 40 000 nouveaux litiges gérés.

## Les problématiques juridiques en pratique

- Un copropriétaire demande l'annulation d'une délibération d'assemblée générale prise à la majorité simple concernant la location de la loge de concierge.
- Une copropriétaire a entrepris des travaux sur les parties communes sans autorisation.
- Un copropriétaire demande réparation de son préjudice à la copropriété pour nuisance sonore, du fait d'une série de travaux votés par l'assemblée générale.
- L'ascensoriste n'effectuant pas correctement les réparations, la copropriété doit payer de fréquentes interventions.
- Peu de temps après la rénovation des peintures du hall d'entrée de la copropriété, des fissures apparaissent.
- Des travaux effectués par la commune sur la voirie endommagent la copropriété.
- Le restaurant de la copropriété occasionne des nuisances pour lesquelles elle est mise en cause par un voisin.
- Le gardien de l'immeuble, licencié, assigne la copropriété devant le Conseil de prud'hommes.
- Un copropriétaire refuse de régler les charges d'ascenseur qu'il doit à la copropriété.
- Le chauffage collectif qui vient d'être mis en place comporte un vice d'installation.

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

# Les services inclus dans l'offre Atouts Immeuble



## LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT en cas de crise majeure<sup>(1)</sup>

AXA vous accompagne 24 h/24, 7 j/7 lors d'un sinistre majeur susceptible de porter atteinte à l'image du syndic, du conseil syndical, ou plus largement de la copropriété.

### 4 prestations vous sont proposées :

- Des conseils en stratégie de communication par une agence spécialisée.
- Des conseils juridiques en droit social, en droit commercial et en droit des contrats.
- La mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée.
- Un service de soutien psychologique.

### C'EST ARRIVÉ : effondrement des balcons d'un immeuble

Lors d'une soirée, une quinzaine d'étudiants se trouve sur un balcon. Le balcon se désolidarise de l'immeuble et dans sa chute entraîne les étudiants.

Immédiatement, AXA déclenche le service « Crise Majeure » auprès de son prestataire en communication. Sont mises en place :

- Une veille médias et une veille des réseaux sociaux.
- Plusieurs conférences téléphoniques d'analyse de la situation et de conseil auprès du Syndic.
- L'élaboration d'un fichier des médias locaux et régionaux.
- La rédaction et diffusion d'un communiqué de presse et de son suivi.



## Entreprises PARTENAIRES

Dans les 48 heures suite à un sinistre déclaré et garanti, AXA met à la disposition de la copropriété une entreprise partenaire issue d'un réseau de 600 entreprises partenaires multicompetences qui interviennent directement dans la réparation et la reconstruction.

- Aucune avance de fonds.
- Un suivi du dossier allégé : l'entreprise informe le syndic en temps réel de l'avancée de son dossier.
- Une garantie des réparations.



## GARANTIE VERTE : un accompagnement dans la transition énergétique

Nous participons au financement d'investissements ayant pour objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre des immeubles sinistrés (isolation thermique, chauffage favorisant les énergies renouvelables, panneaux photovoltaïques...).

Comment ? AXA contribue à l'investissement nécessaire dans la limite de 10 % du montant de l'indemnité versée au titre du bien immobilier sinistré avec un plafond de 100 000 € (pour autant que la copropriété participe pour un montant identique).



## Le service ALERTE MÉTÉO

Pour protéger vos copropriétés et anticiper 7 risques climatiques : inondation, orage, tempête, submersion marine, canicule, gel/grand froid, neige/verglas :

- Des avis de risque météo par e-mail et SMS, gradués en fonction du niveau de risque et finement localisés sur le(s) immeuble(s), depuis l'espace Client Entreprises,
- Un accès à l'évolution des événements en temps réel sur la carte météo géolocalisée,
- Des conseils en ligne pour protéger le(s) site(s), leur matériel, leurs copropriétaires et leurs véhicules.

(1) Dans la limite des termes et conditions des Dispositions Générales du Service Crise Majeure ; l'application du service n'emportant pas acquisition de la garantie.

# Nos solutions pour vous Syndic

## Les **+** AXA

- Un accord-cadre entre AXA et le Syndic.
- Une tarification connue à l'avance.
- Une proposition simplifiée.
- Un certificat de garantie par chantier.



## **GARANTIR** l'exécution de vos obligations de maître d'ouvrage avec l'assurance **Dommages-ouvrage syndic**<sup>(1)</sup>

Vous engagez des travaux dans un bien que vous gérez : votre responsabilité peut être engagée pour non souscription à une assurance dommages ouvrage au moment de la réalisation des travaux. En effet, cette assurance est obligatoire si vous faites procéder à une opération de construction en qualité de maître d'ouvrage.

Elle permet aux propriétaires d'être indemnisés rapidement des dommages affectant la construction, sans attendre que soient désignés les responsables.



## **PROTÉGER** votre entreprise contre le **risque cyber**<sup>(1)</sup>

Virus, piratage, malveillance d'un employé, vol de vos données clients... Les cyber risques sont devenus une réalité incontestable. Ils peuvent entraîner des répercussions graves sur votre activité et votre image.

AXA vous propose une couverture complète et spécifique à ces risques : Cyber Secure. Cette offre combine à la fois prévention, assurance et accompagnement en cas de sinistre.



## Les **+** AXA<sup>(1)</sup>

Prise en charge :

- De la reconstitution des données en cas d'atteinte à votre système informatique.
- Des frais de notification aux victimes en cas de vol de leurs données personnelles.
- Des pertes pécuniaires avec l'option cyber détournement de fonds.
- Une hot line à votre disposition 7/24 en cas de sinistre.
- Un accompagnement prévention et une protection juridique dédiés.

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

# Et pour vous Syndic ?

## Les **+** AXA

- Une équipe de souscripteurs expérimentés dans le domaine des professions réglementées.
- Une équipe de régleurs spécialistes.
- Un accent mis sur la qualité de service au moment de la souscription mais également en cas de réalisation du risque.



## **COUVRIR** votre responsabilité civile professionnelle de SYNDIC<sup>(1)</sup> (obligatoire)

L'assurance Responsabilité civile permet de garantir l'ensemble des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue dans l'exercice de votre profession de syndic. Elle vous permet en particulier de satisfaire à l'obligation d'assurance vous incombant à ce titre.



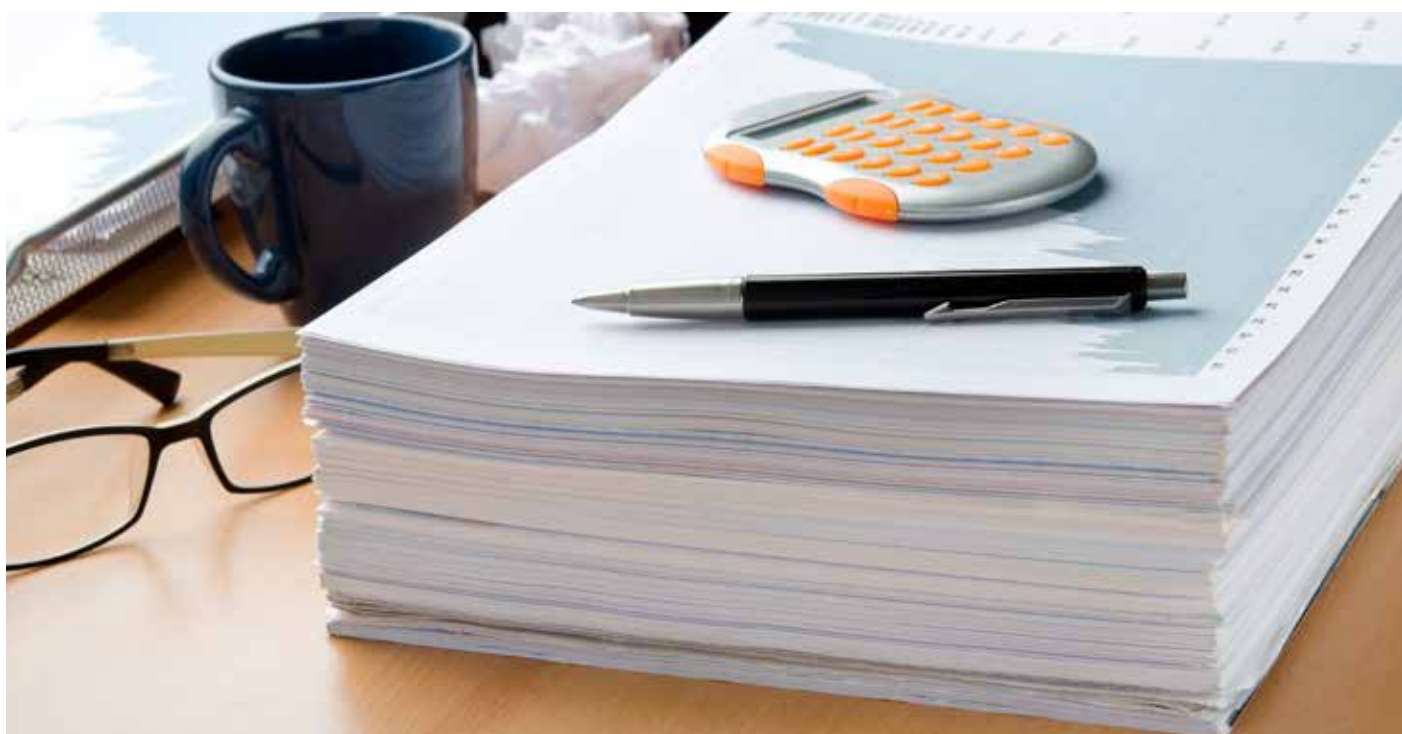
## **GARANTIE** financière SYNDIC<sup>(1)</sup> (obligatoire)

La **garantie caution** vous permet de bénéficier d'une garantie financière dans le cadre des activités de gestion de biens immobiliers et de syndic que vous pouvez exercer.

Elle protège vos clients contre le risque de non restitution des fonds détenus dans le cadre des mandats qui vous sont confiés, dans le cas où votre entreprise serait défaillante.

## Les **+** AXA

- Une équipe de spécialistes entièrement dédiée et une souscription centralisée.
- Une expertise et un savoir-faire reconnus sur le marché de la caution.
- Un accent mis sur la qualité de service, accompagnement et la réactivité dans la gestion de votre contrat.



(1) Selon clauses et conditions au contrat.

# Des outils de prévention à votre disposition

## Des outils de prévention mis à disposition du SYNDIC

Il est dans l'intérêt collectif de sensibiliser les copropriétaires à la prévention des risques afin de réduire la fréquence et/ou la gravité des sinistres et ainsi les charges de copropriété qui en résultent.

De plus, votre action dans ce domaine valorise votre métier et renforce votre rôle de conseil à la copropriété.

Pour vous y aider, nous avons élaboré pour vous une offre packagée Prévention comprenant :

- Une démarche Prévention simple à mettre en œuvre.
- Des outils de communication sur les risques à mettre dans les parties communes des immeubles afin de sensibiliser les occupants.



## PREVENTEO : l'outil de veille et de conformité réglementaire idéal pour les SYNDICS

Avez-vous la certitude d'être en conformité avec la loi ?

Loi Alur, Loi Grenelle, Loi de transition énergétique, décrets d'application... la réglementation dans le monde de l'immeuble est de plus en plus pesante et évolutive. Les actions et obligations qui en découlent pour vous syndic sont de plus en plus importantes.

Un manquement dans votre devoir de conseil à la copropriété peut engager votre responsabilité.

PREVENTEO, c'est un outil de pilotage de votre veille et conformité réglementaire qui va considérablement faciliter votre quotidien en :

- Mettant à disposition une veille réglementaire mensuelle personnalisée en fonction du profil de chaque copropriété enregistrée.
- Décryptant cette info en termes clairs et actions à mener.
- Évaluant la conformité réglementaire de chaque copropriété sur chaque item législatif.
- Mettant à disposition un véritable outil de suivi des actions/correctifs à mener pour être en conformité réglementaire.

### Un véritable outil de valorisation

du syndic envers le syndicat de copropriété.

### Un véritable outil de pilotage

pour arriver armé lors des Assemblées Générales, avec un rapport d'audit et des actions réglementaires à mener.

Pour en bénéficier, contactez votre interlocuteur AXA.

Votre interlocuteur AXA



Votre Espace Client

Retrouvez l'ensemble de vos services  
votre espace client **IARD Entreprise** via [axa.fr](https://www.axa.fr)

